



Juridictions commerciales

Greffiers des tribunaux de commerce, tiers de confiance des entreprises

Lors du 132° congrès annuel, 100 % numérique et centré sur le thème de l'entreprise, Éric Dupond-Moretti a remercié chaleureusement la profession de sa mobilisation exceptionnelle pendant le confinement. De son côté, Sophie Jonval a affirmé la volonté de la profession d'être acteur du « monde d'après » et de continuer à œuvrer au service de l'intérêt général.

Sophie Jonval, présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC), a d'abord souligné, en clôture du 132° congrès de la profession, la prouesse technique réalisée afin de tenir ce rendez-vous annuel de manière entièrement dématérialisée en raison de la crise sanitaire. Ce congrès 100 % numérique a constitué une première pour la profession et a renforcé sa conviction que le numérique, concilié avec un service de proximité, jouera un rôle important dans l'accessibilité de la justice commerciale de demain. A un tournant historique de son existence, la profession a démontré sa capacité à s'adapter et à exercer ses missions au bénéfice de l'intérêt général et sa volonté d'être un acteur du monde d'après en mettant ses compétences en matière d'innovation et son savoir-faire au bénéfice de l'intérêt général.

Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la justice, a salué les défis relevés par les greffiers des tribunaux de commerce lorsqu'ils ont été confrontés à la crise sanitaire et en dépit du confinement.

Défis relevés par la profession en période de crise sanitaire

Sophie Jonval a rappelé le contexte et les dispositifs mis en place par les greffiers des tribunaux de commerce pendant le confinement afin d'assurer la continuité de la justice commerciale et d'œuvrer en faveur de la pérennité des acteurs économiques confrontés à une crise sanitaire sans précédent.

Continuité de la justice commerciale pendant le confinement grâce aux outils numériques

La crise sanitaire a conféré une importance cruciale aux outils numériques développés par les greffiers des tribunaux de commerce. Les portails en ligne développés par la profession, à savoir Infogreffe, le Tribunal digital ainsi que Monidenum, ont assuré, malgré le confinement, la continuité de la justice commerciale et la poursuite de la vie économique. Ainsi, le site Infogreffe.fr a permis de créer, en ligne, des entreprises, d'obtenir des K*bis*, de consulter les informations contenues au sein du Registre du commerce et des sociétés (RCS). Par ailleurs, les entreprises ont pu, grâce à la plateforme tribunaldigital.fr, saisir la juridiction commerciale directement en ligne et demander l'ouverture d'une procédure préventive ou collective.

Afin de pallier l'impossibilité de tenir des audiences au tribunal de commerce pendant le confinement et poursuivant son engagement en faveur de l'accessibilité de la justice commerciale, la profession a mis en service, en un temps record, un système de visioconférence grâce à un outil numérique permettant la tenue d'audience à distance tout en respectant les impératifs de sécurité et de confidentialité. Cette solution a permis aux juges consulaires de tenir des audiences à distance dès le 1^{er} avril 2020.

Éric Dupond-Moretti a salué la mobilisation exceptionnelle de la profession qui a permis aux tribunaux de commerce de fonctionner correctement, en recherchant, dès le début du confinement, en mars, des solutions pratiques pour faire face à la situation tout en travaillant avec les services du ministère à l'adaptation des textes. Il l'a remercié chaleureusement d'avoir déployé ce système de visioconférence sécurisé et crypté qui a rendu possible la tenue de centaines d'audiences et évité l'interruption du service public de la justice.

Mobilisation de la profession au service de la sauvegarde des entreprises

Sophie Jonval a rappelé l'implication des greffiers des tribunaux de commerce et de leurs collaborateurs auprès des chefs d'entreprise et des professionnels du chiffre et du droit.

Elle a affirmé qu'après avoir surmonté le confinement, la profession restait mobilisée au service de la sauvegarde des entreprises frappées par la crise, afin de les aider à traverser une période qui s'annonce particulièrement difficile.

Le raz de marée des défaillances d'entreprises n'a pas encore eu lieu, mais les indicateurs macroéconomiques dont la profession dispose, grâce à la tenue des différents registres légaux et ses échanges réguliers avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, laissent malheureusement craindre des temps difficiles à venir pour les TPE et les PME.

Sophie Jonval a présenté les greffiers de tribunaux de commerce comme des tiers de confiance, sur lesquels les entreprises peuvent compter, engagés à maintenir leur vigilance et à informer, sensibiliser les dirigeants d'entreprises sur les moyens mis à leur disposition pour anticiper, prévenir et traiter leurs difficultés.





Participation de la profession à la mission flash lancée par le ministre de la justice

Sophie Jonval a remercié Éric Dupond-Moretti d'avoir sollicité la profession pour participer à la mission flash qu'il a lancée le 5 octobre 2020 dans le but d'accélérer et de rendre plus efficace la détection des entreprises en difficulté (v. BAG 145, pour plus de détails, « Mission flash confiée au président de la Conférence générale des juges consulaires de France », p. 15). Elle lui a réaffirmé sa volonté et sa détermination pour formuler des propositions rapides et concrètes visant à améliorer l'information du chef d'entreprise et à l'aider à anticiper les difficultés afin de mieux les traiter.

De son côté, Éric Dupond-Moretti a annoncé que le CNGTC serait représenté au sein de cette mission flash par Didier Oudenot, greffier associé à Marseille, et a précisé qu'il savait pouvoir compter sur les idées et les ressources de la profession. Par ailleurs, il a apprécié, lors d'un déplacement au tribunal de commerce d'Orléans, en septembre dernier, combien les greffiers et les personnels des greffes étaient à l'écoute des difficultés des entrepreneurs et soucieux de les aider et de les orienter dans les différentes procédures. En outre, estimant l'efficacité des dispositifs innovants de détection des difficultés des entreprises et d'accompagnement des entrepreneurs en souffrance mis en place par les greffiers, il a déclaré qu'il allait s'inspirer du dispositif APESA afin que le même soutien psychologique soit apporté aux agriculteurs et aux professions libérales relevant des tribunaux judiciaires.

Actualités récentes de la profession

Sophie Jonval et Éric Dupond-Moretti sont revenus sur les récentes actualités de la profession concernant la mise en place d'un registre dématérialisé des entreprises et sa nouvelle mission de lutte contre la fraude.

• Mise en œuvre du registre dématérialisé des entreprises et du guichet unique électronique des formalités des entreprises

En 2019, à l'occasion du congrès de Lyon, la profession a fêté le centenaire de la création du Registre du commerce et des sociétés (RCS). Sophie Jonval a rappelé qu'au fil du temps, ce registre d'état civil des entreprises françaises, dont la profession assure la tenue quotidienne, est devenu un outil fiable et indispensable à la sécurité des affaires. Géré en autonomie par les greffiers, le RCS contient l'essentiel des informations juridiques, économiques et financières de 80 % des acteurs économiques, et ce sans aucun coût pour le contribuable.

Afin de simplifier le processus de création d'entreprise, la loi Pacte a prévu non seulement la création d'un organisme unique numérique, mais aussi d'un nouveau registre général des entreprises dont l'objectif est de centraliser toute l'information économique du paysage entrepreneurial français. La profession s'interroge sur ce dispositif qui remet en question le RCS, alors que celui-ci remplit déià cette fonction.

Sophie Jonval a précisé que la profession avait pris acte du choix du gouvernement de confier la responsabilité et la mise en œuvre du guichet et du registre uniques à l'INPI. Elle sera particulièrement attentive aux travaux de leur mise en place et se tiendra à la disposition des pouvoirs publics afin que le RCS, outil qui a fait ses preuves et garantit depuis plus d'un siècle la sécurité juridique, la fiabilité et la stabilité des entreprises, y trouve la place qui lui revient, sans délaisser le cœur de mission des greffiers des tribunaux de commerce, à savoir contrôler les déclarations appelées à être enregistrées au sein du RCS.

Éric Dupond-Moretti a annoncé que le décret d'application du guichet unique allait être présenté au Conseil d'État dans les prochaines semaines pour permettre son ouverture le 1er janvier 2021 comme prévu dans la loi Pacte.

• Nouvelle mission de lutte contre la fraude

Éric Dupond-Moretti a reconnu le rôle de la profession dans la mise en œuvre d'outils de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et a précisé que la tenue du RCS et du Registre des bénéficiaires effectifs plaçait la profession aux avant-postes pour détecter les fraudes.

Ce rôle actif de la profession en la matière a été consacré lors de la transposition de la 5e directive anti-blanchiment et les greffiers sont désormais assujettis à l'obligation de déclaration de soupçons. Sophie Jonval a souligné que le CNGTC s'était engagé dans le cadre de conventions de partenariat avec la cellule de renseignement financier Tracfin, l'agence française anticorruption et le Parquet national financier. Désormais, la profession siège au comité d'orientation dans la lutte contre le blanchiment (COLB) et participe depuis plusieurs mois très activement à la préparation de la venue des inspecteurs du groupe d'action financière international (GAFI).

Sophie Jonval a rappelé que l'année 2020 est une année cruciale pour la France sur ce sujet. En effet, le GAFI évalue à la fois l'arsenal normatif de lutte anti-blanchiment, mais également son application concrète, à ce titre la mise en place du Registre des bénéficiaires effectifs, dont la tenue a été confiée aux greffiers des tribunaux de commerce, sera particulièrement examinée.

En effet, l'inspection de cette haute instance, qui fait autorité en matière d'évaluation des États sur le sujet de la lutte antiblanchiment, est un événement très attendu. L'implication de la profession dans ces travaux contribuera à renforcer encore ses relations avec les autorités chargées de la police économique en France.





Préoccupations majeures de la profession

Parmi les préoccupations majeures de la profession, la présidente du CNGTC a insisté sur sa mission essentielle de contrôle et de diffusion de l'information légale des entreprises ainsi que sur le maintien de la justice commerciale sous l'autorité du ministère de la justice.

Mission essentielle de la profession : contrôle et diffusion de l'information légale des entreprises

La profession considère que son modèle économique est à un véritable tournant de son histoire alors qu'il a fait ses preuves jusqu'à ce jour et lui a permis d'innover sans cesse au service de la modernisation de la justice et de la simplification de la vie administrative de l'entrepreneur. Le contrôle de l'information légale des entreprises, qui constitue la mission essentielle de la profession depuis sa création, est un gage de sécurité juridique et de transparence économique. Sophie Jonval a attiré l'attention sur le fait que ce contrôle rigoureux nécessite une expertise juridique et une durée de traitement garantissant l'inscription d'une information fiable et authentique.

Dans ce contexte si particulier, la profession s'interroge sur la décision de remettre en question un modèle dont l'État, les collectivités locales et les entreprises saluent la pertinence et l'efficacité. Les greffiers des tribunaux de commerce n'ont eu de cesse d'apporter leur savoir-faire en matière de diffusion de l'information légale. Ils ont innové sans relâche pour renforcer l'accessibilité à des données fiables et authentiques sur l'environnement entrepreneurial, au bénéfice de l'État, des collectivités locales, des entreprises et, plus largement, de tous les observateurs de la vie économique.

Observatoire statistique de l'entreprise

Créé par la profession en 2019, l'Observatoire statistique de l'entreprise, plateforme mise à jour de façon hebdomadaire, permet à chacun de librement consulter les données macroéconomiques enregistrées au sein du RCS, par secteur d'activité et par région et ainsi de disposer d'un panorama global de l'état économique du paysage entrepreneurial français.

Sophie Jonval s'est réjouie que la presse ait repris largement les enseignements du dernier baromètre de l'Observatoire statistique (v. BAG 144, « Covid-19 : publication du nouveau baromètre national des entreprises du CNGTC », p. 15). Grâce à cet outil, selon la présidente, la profession se présente en qualité de tiers de confiance.

Maintien de la justice commerciale sous l'autorité du ministère de la justice

Une autre préoccupation majeure de la profession est de s'assurer que la justice commerciale demeure sous l'autorité de son ministère de tutelle historique.

Sophie Jonval a rappelé le fait, qu'en France, le RCS soit tenu par le greffier du tribunal de commerce, sous l'autorité du juge en charge de sa surveillance, garantit la fiabilité et le respect des droits fondamentaux des entrepreneurs. Elle considère que ce registre cohabite avec l'activité juridictionnelle, l'alimente et participe à son efficacité et que les informations qu'il contient ainsi que le maillage territorial des juridictions permettent au juge de rendre la justice dans des conditions de transparence et de sécurité juridique.

Par ailleurs, Sophie Jonval a réaffirmé l'attachement de la profession au service public de proximité et affirmé que les services digitaux ne pourront jamais remplacer l'accueil physique dans les 141 tribunaux de commerce du territoire, celuici étant indispensable au maintien d'une justice commerciale de qualité.

Propositions de la profession

Le ministre de la justice a accueilli avec attention les propositions du CNGTC concernant la tenue d'un registre d'immatriculation des associations, le renforcement de la coopération européenne en matière de lutte contre la fraude et l'amélioration des conditions d'accès à la profession.

Immatriculation des associations

Les greffiers proposent de s'impliquer davantage dans la lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux en mettant à la disposition de l'État leur expertise pour immatriculer les associations dans un registre de publicité légale et leur conférer ainsi la transparence. Cette proposition permettrait de renforcer les contrôles juridiques de leurs financements, afin d'en combattre l'opacité qui profite parfois à des transactions illégales et contraires à l'intérêt national.

• Coopération européenne en matière d'information légale et de lutte contre la fraude

La profession souhaite renforcer la construction de projets européens et la coopération de l'ensemble de l'écosystème de l'information légale et de la lutte contre la fraude à l'échelle supranationale. Architecte de nombreux projets européens comme BRIS ou encore le registre des insolvabilités, la profession a pris part avec ses homologues européens à la création de l'association EBRA et a ainsi assuré la coordination des actions menées à l'échelle européenne dans les registres légaux afin de se prémunir autant que possible contre les risques de fraude.





Amélioration des conditions d'accès à la profession

Le garde des Sceaux, ministre de la justice, a rendu hommage à la mobilisation dont la profession a fait preuve pour s'adapter aux nouvelles modalités de recrutement depuis 2017 et a informé la profession que sa proposition d'améliorer ce dispositif était à l'étude par ses services.

Sophie Jonval Présidente du CNGTC

Éric Dupond-Moretti Garde des Sceaux, ministre de la justice

Éditions Législatives – <u>www.elnet.fr</u>
Article extrait du Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce n° 145, octobre 2020 : <u>www.cngtc.fr</u>